

VERS UNE ▶▶▶

ÉCONOMIE CIRCULAIRE APPLIQUÉE À L'INDUSTRIE DU MEUBLE

Mémoire déposé dans le cadre de la commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour le projet de feuille de route montréalaise en économie circulaire

BERNARD LEFRANÇOIS
DIRECTEUR

ADELINE SENECLAUZE
CHARGÉE DE PROJET EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE

INOVEM
CENTRE D'INNOVATION EN
ÉBÉNISTERIE ET MEUBLE **ENME** CÉGEP DE VICTORIAVILLE

INOVEM, UN CENTRE D'INNOVATION COLLÉGIAL AFFILIÉ À L'ÉCOLE NATIONALE DU MEUBLE ET DE L'ÉBÉNISTERIE (ENME)



CAMPUS DE MONTRÉAL



CAMPUS DE VICTORIAVILLE

INOVEM

Stimuler l'innovation et le développement des entreprises manufacturières utilisant le bois et les matériaux connexes, notamment des secteurs de l'ameublement, de l'ébénisterie et du bâtiment, tout en favorisant les transitions écologique et numérique.



INOVEM AUJOURD'HUI

- Le seul Centre collégial de transfert technologique (CCTT) dédié aux entreprises de fabrication de produits en bois
- De 75 à 100 projets par année
- Six créneaux d'intervention
- Trois laboratoires, deux campus : Montréal et Victoriaville
- 25 à 30 collaborations et partenariats par année



AXES D'AFFAIRES

SIX CRÉNEAUX

- Technologies numériques de conception
- Productivité 4.0
- Matériaux et ressources d'avenir
- Finition et procédé de finition durable
- Expérience client et technologies de vente en ligne
- L'économie circulaire et nouveaux modèles d'affaires



AXES D'INTERVENTION ACTUELS D'INOVEM EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE

REVALORISATION DU MOBILIER DE BUREAU

- Diagnostic de la filière
- Identification des gisements
- Analyse des solutions actuelles
- « Redesign » de mobilier de bureau
- Développement d'une nouvelle filière de réemploi
- Accroître la recyclabilité du mobilier

SYNERGIE TERRITORIALE INDUSTRIELLE

- Analyse préliminaire de circularité d'un territoire industriel montréalais
- Gestion des matières résiduelles
- Mutualisation des ressources
- Création d'un réseau de synergie
- Réduction des gaspillages en contexte manufacturier



01 ÉTUDE SUR LA FILIÈRE DE RÉCUPÉRATION DU MOBILIER DE BUREAU AU QUÉBEC

Contraintes et perspectives d'amélioration dans un esprit d'économie circulaire.

02 PROJET DE REVALORISATION DU MOBILIER DE BUREAU D'HYDRO QUÉBEC.

Validation de la capacité de réemploi du mobilier de bureau.



ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 : PROGRAMME ET MESURES DE FINANCEMENT DANS LE SECTEUR DU MEUBLE

Mettre en place un plus grand nombre de programmes ou mesures de financement pour favoriser l'émergence de solutions innovantes pour une économie circulaire dans le secteur du meuble montréalais. *(priorités 1.1 et 1.2 *)*. En plus d'intéresser un plus grand nombre d'acteurs de l'économie circulaire à ce secteur, ces aides additionnelles devraient permettre de sensibiliser et outiller les entreprises de fabrication à saisir les opportunités d'affaires liées à l'économie circulaire. *(priorité 1.3)*.

** entre parenthèse et en italique les références aux priorités du cadre stratégique de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire*

RECOMMANDATIONS 2 – 3 : PRIORISER LE SECTEUR DU MEUBLE EN FAVORISANT LES PROJETS PILOTES

Recommandation 2

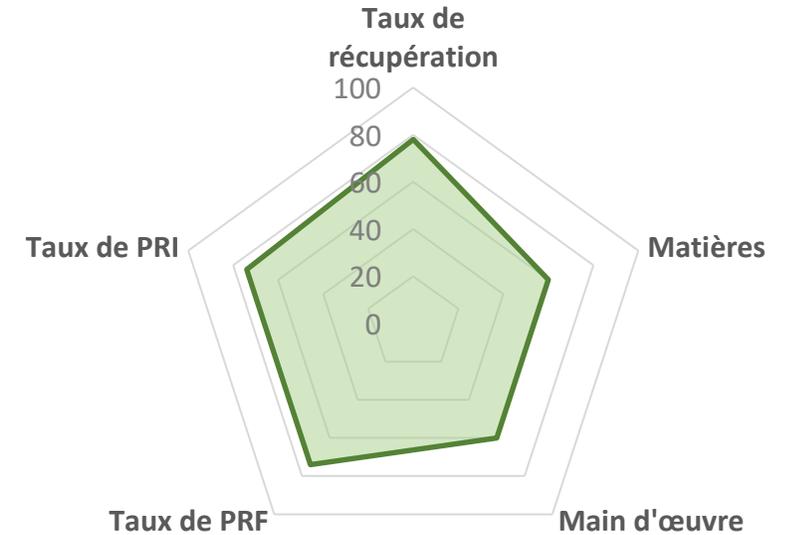
Le secteur du meuble devrait être inclus dans la liste des secteurs à prioriser ou, à tout le moins, être spécifiquement identifié comme un sous-secteur des CRD.

Recommandation 3

Il est recommandé que la Ville de Montréal s'implique dans des projets pilotes qui visent l'exploration du « redesign » et de la revalorisation plus efficiente des matériaux dans son mobilier de bureau. Ces initiatives pourraient éventuellement aider à mieux structurer la chaîne de valeur du recyclage du mobilier à Montréal et combler certains chaînons manquants, notamment par une plus grande participation des organismes d'économie sociale qui pourraient aider à fermer la boucle (*priorités 2.1, 2.3 et 3.1*).

RECOMMANDATION 4 : AMÉLIORER LES DONNÉES SUR LE SECTEUR

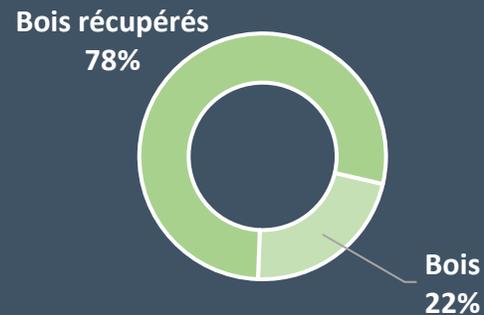
Des projets de caractérisation devraient être mis en œuvre afin d'établir l'état des lieux avec des données quantitatives (priorité 2.2).



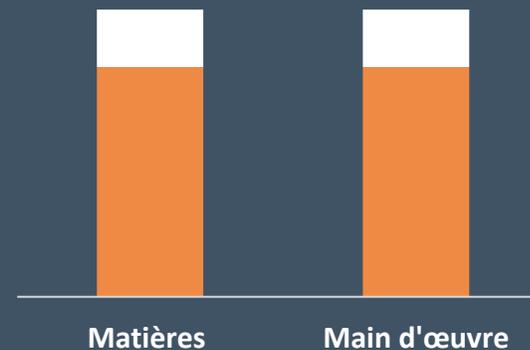
TAUX RÉCUPÉRATION



RÉPARTITION DES MATIÈRES



ESTIMATION DES COÛTS



TAUX DE REVALORISATION



RECOMMANDATION 5 – 6 : RÉGLEMENTATION ET EXEMPLARITÉ

Recommandation 5

Des réglementations plus précises et basées sur les analyses scientifiques doivent être mises en place pour faire évoluer le système d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles dans le secteur du meuble. (*priorité 4.2*).

Recommandation 6

De manière progressive, en concertation avec d'autres grands donneurs d'ordre et en respect de la capacité des fabricants à s'adapter, la Ville de Montréal devrait utiliser le levier « approvisionnement » et annoncer son intention d'intégrer des critères de circularité dans ses contrats d'approvisionnement en mobilier. (*priorités 4.2 et 4.3*).



Source de l'image :

<https://sustainablefurnishings.org/civicrm/event/info%3Fid%3D522%26reset%3D1>

MERCI !

INOVEM

765, rue Notre-Dame Est, Victoriaville (Québec) G6P 4B2

CAMPUS MONTRÉAL

5445 Rue de Lorimier, Montréal, Québec H2H 2S5

SITE

www.inovem.ca

CONTACT

seneclauze.adeline@cegepvicto.ca



CENTRE D'INNOVATION EN
ÉBÉNISTERIE ET MEUBLE ENME  CÉGEP DE VICTORIANVILLE